

Conditions generales **PROCENT%**

1. Applicabilité

- 1.1 Les présentes conditions s'appliquent à tous les contrats de participation au concept PROCENT% conclus par PROCENT%, à l'exception des conditions du participant, sauf convention écrite contraire expresse.

2. Conclusion et durée du contrat

- 2.1 Le présent contrat est conclu par signature de la couverture du formulaire de participation / de procuration par le participant.
- 2.2 A compter de la date de signature, le participant est habilité à utiliser les infrastructures d'achat réalisées et proposées par PROCENT%.
- 2.3. Le présent contrat se termine à la date du contrat ayant l'échéance la plus longue. La procuration générale donnée reste valable pendant la durée dudit contrat.

3. Concept PROCENT%

- 3.1 PROCENT% a développé un concept d'achat spécifique pour entreprises (Horeca). Avec les fournisseurs, les producteurs et les prestataires de service (le « commerce de gros / fournisseur / prestataire de service ») nous avons conclu et nous concluons des accords visant à offrir des réductions et/ou autres avantages au participant lors de l'achat de produits/services et/ou la conclusion de contrats.
- 3.2 Le participant souhaite utiliser les services de PROCENT%.

4. Produits et services

- 4.1 Au moment de la signature du présent formulaire, PROCENT% a conclu des accords avec différents fournisseurs de différents groupes de produits.
- 4.2 Le participant peut toujours décider lui-même d'utiliser les infrastructures d'achat proposées au moment où PROCENT% informe le participant que l'on peut utiliser de nouvelles infrastructures d'achat.
- 4.3 Les contrats de livraison de produits et/ou de services sont conclus uniquement entre le commerce de gros / fournisseur / prestataire de service et le participant ; PROCENT% n'y est pas partie.
- 4.4 Le commerce de gros / fournisseur / prestataire de service livrera directement ses produits et/ou services au participant et les facturera également directement au participant.
- 4.5 Le participant est tenu de respecter correctement, entièrement et à temps son obligation de paiement et d'autres obligations éventuelles envers le commerce de gros / fournisseur / prestataire de service.

5. Responsabilité

- 5.1 PROCENT% a une simple obligation de moyens en vertu du présent contrat. PROCENT% ne peut aucunement être tenu responsable du service fourni de PROCENT% au participant, pour les produits et / ou services achetés et le paiement dû pour ceux-ci du participant au fournisseur, ou pour tout paiement qu'un fournisseur doit au participant.
- 5.2 PROCENT% ne peut pas non plus être tenu responsable d'une négligence d'un participant et / ou du commerce de gros / fournisseur / prestataire de service en vertu du présent contrat ou d'autres contrats, accords, contacts commerciaux entre le participant et le commerce de gros / fournisseur / prestataire de service, ou pour un défaut d'un produit ou pour des dommages qui peuvent découler de ou survenir directement ou indirectement lors de l'achat, de l'utilisation ou du marketing des produits/services.
- 5.3 Cette limitation de responsabilité s'applique également aux administrateurs et agents exécutifs de PROCENT% s'ils devaient être tenus responsables directement.

6. Droit applicable

- 6.1 Le droit belge s'applique exclusivement à tous les contrats conclus avec PROCENT%, à l'exception de ses règles en matière de droit privé international. Seuls les tribunaux belges sont compétents pour juger tout litige relatif au présent contrat. La Convention des Nations-Unies sur les contrats de vente internationales est explicitement exclue.
- 6.2 Les conditions ont été établies le 29 octobre 2024. PROCENT% se réserve le droit de modifier ou de compléter les présentes conditions.

PROCENT% est le nom commercial de Procent België BVBA, numéro d'entreprise 0688.591.221.